



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS  
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - FOURNITURE DE PRODUITS PETROLIERS ET ASSIMILES (4  
LOTS) - SIGNATURE DE L'ACCORD CADRE A BONS DE COMMANDE LOT 4**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation en procédure d'appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles L. 2121-2, R. 2124-2-1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, ayant pour objet la fourniture de produits pétroliers et assimilés et produits associés, sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande pour une durée initiale d'un an à compter de la notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions et décomposée comme suit :

- Lot 1 : Fourniture de gasoil en cuve, avec un montant annuel maximum de 3 000 000 € HT,
- Lot 2 : Fourniture de carburant HVO 100-XTL en cuve, pour un montant annuel maximum de 2 500 000 € HT,
- Lot 3 : Fourniture d'AUS 32, pour un montant annuel maximum de 70 000 € HT,
- Lot 4 : Fourniture d'huiles et graisses pour véhicules et matériels, pour un montant annuel maximum de 50 000 € HT,

Vu la décision n° 2024\_773 en date du 24 octobre 2024, faisant suite à l'attribution des accords-cadres par la Commission d'appel d'offres réunie le 24 septembre 2024, par laquelle le Président a autorisé la signature des accords-cadres suivants :

- Lot 1 : Fourniture de gasoil en cuve, avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry, pour un montant annuel maximum de 3 000 000€ HT,
- Lot 2 : Fourniture de carburant HVO 100-XTL en cuve, avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry pour un montant annuel maximum de 2 500 000 € HT
- Lot 3 : Fourniture d'AUS 32, avec la société SAS DUFETEL ET FILS située à Dainville (62750), 120 avenue Antoine de Saint Exupéry pour un montant annuel maximum de 70 000€ HT,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres réunie le 10 décembre 2024, pour le lot 4, Fourniture d'huiles et graisses pour véhicules et matériels a décidé de retenir la proposition de la société Total Energies Lubrifiants située à Nanterre (92000), 562 Avenue du Parc de l'Île jugée économiquement la plus avantageuse, eu égard aux éléments remis dans son offre, pour un montant de 35 265,00 € HT issu du Détail Estimatif Quantitatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un accord-cadre à bons de commande ayant pour objet la fourniture de produits pétroliers et assimilés et produits associés lot 4, Fourniture d'huiles et graisses pour véhicules et matériels, avec la société Total Energies Lubrifiants située à Nanterre (92000), 562 Avenue du Parc de l'Ile, jugée économiquement la plus avantageuse, eu égard aux éléments remis dans son offre et pour un montant maximum annuel de 50 000 € HT, pour une durée initiale d'un an à compter de sa notification, reconductible tacitement trois fois un an dans les mêmes conditions.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 7. JAN. 2025

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : - 9 JAN. 2025

Et de la publication le : - 9 JAN. 2025

Par délégation du Président  
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel